

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 12 avril 2017**

**A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00**

**Sous la Présidence de Didier BES**

**Date convocation** : 31 mars 2017

**Présents** : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Véronique CANITROT, Patrick BOY, Josiane FRAUX, Marie-Claude GRIMAL, Christophe LASVAUX, Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

**Absent(s) excusé(s)** : Sylvie GRANAT

**Secrétaire de séance** : Christophe LASVAUX

**ORDRE DU JOUR**

**1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017**

Concernant le procès verbal du 6 mars 2017, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2) COMMUNE DE LAVERGNE**

**- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE LAVERGNE 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2017, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DES DEPENSES	365 668,33 €	126 196,65 €
TOTAL DES RECETTES	365 668,33 €	126 196,65 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2017 à l'unanimité des membres présents.

**- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 148 660 € ;

Considérant que la commune de Lavergne entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population, une hausse de 2 % de la fiscalité pour maintenir l'autofinancement et l'effort d'investissement de la collectivité est nécessaire.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 de 2 %

**VOTE** les nouveaux taux pour 2017 comme suit :

- **Taxe d'habitation = 11,09 %**
- **Taxe foncière bâti = 17,79 %**
- **Taxe foncière non bâti = 176,36 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0,4 %.

**CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **- ABROGATION DELIBERATION N° 2013\_29 DU 23/05/13 PORTANT SUBVENTION ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la compétence sport étant transmise à la CC CAUVALDOR, il n'y a plus lieu de verser aux associations sportives la subvention de 15 € par licenciés de moins de 18 ans aux enfants résidant sur la commune.

Délibération communale prise le 23 mai 2013 enregistrée sous le n° 2013\_29 portant subvention associations sportives.

**Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'abroger la délibération n° 2013\_29 du 23 mai 2013, portant subventions aux associations sportives à compter de ce jour.**

### **- ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SCE TECHNIQUE ET REPRISE DE L'ANCIEN VEHICULE PAR LE GARAGE**

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un véhicule d'occasion de type Renault Kangoo 1.5 CDI 80 mis en circulation le 16/02/2005 avec 65000 km au compteur, en remplacement de l'actuel véhicule de type CTTE RENAULT EXPRESS de 1986 dont l'état est très dégradé et non sécuritaire (achetée en 2008 pour un montant de 1 €, n° inventaire 2-08 - BM n° 26 - Mandat n° 192 du 30/06/2008 compte 2182).

La reprise de l'ancien véhicule se fera pour un montant de 300 € TTC.

#### **Le Conseil Municipal décide :**

1. de **financer** cette acquisition sur le programme compte 2182 (matériel de transport) sur le Budget de la Commune de Lavergne 2017, pour un montant de 5 760 € TTC ;
2. de **sortir de l'inventaire** communal l'ancien véhicule ;
3. de **comptabiliser le montant de la reprise** de l'ancien véhicule sur le Budget Communal, compte 775 chapitre 77 pour un montant de 300 €

### **- ACHAT ESCABEAU SECURITE - FORMAT PLATEFORME ALU MOBILE**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de s'équiper d'une plateforme en alu mobile, format escabeau afin de sécuriser les travaux en hauteur pour l'agent technique.

Cet achat, en premier équipement, est d'une valeur de 589 € HT – TVA 20 % : 117,80 € = 706,80 €

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'achat en premier équipement d'une plateforme en alu mobile pour un montant de 589 € HT – TVA 20 % : 117,80 € = 706,80 €
- **DIT** que la dépense sera comptabilisée sur l'opération n° 123 Matériel et Outillage du budget communal.

### **- OPERATION SECURITE DU BOURG - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE 2016-2017**

Vu l'accroissement du trafic et notamment celui des poids lourds, en centre bourg ;

Vu l'implantation de l'école en bordure de voie, le piéton est confronté à un sentiment d'insécurité ;

Monsieur le Maire présente un dossier concernant la mise en sécurité de la traverse du bourg.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin de financer les travaux de sécurisation de la traverse du bourg, de présenter un dossier pour demander un financement dans le cadre des amendes de police année 2016-2017

Le coût estimatif des travaux pour cette opération est d'environ 30 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de présenter un dossier pour solliciter l'octroi d'une aide dans le cadre des amendes de police 2016-2017 pour financer l'opération de sécurisation de la traverse du bourg, le solde de cette opération sera financé par fonds disponibles et/ou emprunt.

### **3) ECOBARRI DU POUCHOU BP LOTISSEMENT**

#### **- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ECOBARRI DU POUCHOU LOTISSEMENT LAVERGNE2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif ECOBARRI du Pouchou de Lavergne pour l'exercice 2017, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>474 721,84 €</b>	<b>447 729,55 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>474 721,84 €</b>	<b>447 729,55 €</b>

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif ECOBARRI du Pouchou de Lavergne pour l'exercice 2017 à l'unanimité des membres présents.

#### **- ECOBARRI DU POUCHOU : DETERMINATION DE LA TVA SUR MARGE ET VALIDATION DES TARIFS DES 6 LOTS MIS EN VENTE**

Concernant le lotissement communal Ecobarri du Pouchou, monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune, en sa qualité de vendeur assujetti à la TVA, sera redevable d'une TVA sur marge.

Après avoir pris contact avec le comptable du CFP de Gramat, pour effectuer le calcul de la TVA sur marge, Monsieur le Maire expose le calcul suivant pour définir cette TVA :

Le terrain a été acheté pour 92.162,54 euros (frais de notaires inclus) pour une superficie de 27.670 m<sup>2</sup> soit 3,33 euros le m<sup>2</sup>

cas de la vente du lot de 949m<sup>2</sup> :

prix de vente TTC = 949 m<sup>2</sup> X 22 euros soit 20.878 euros TTC

prix d'achat du terrain TTC = 949 m<sup>2</sup> X 3,33 euros soit 3.160 euros TTC

marge TTC = 20.878 - 3.160 = 17.718 euros TTC

marge taxable HT = 17.718 / 1,20 (tva 20%) =14.765 HT

TVA due = 17.718 - 14.765 = 2.953 euros

Donc prix de vente HT = 20.878 - 2953 = 17.925 euros HT

TVA sur marge = 2.953 euros

prix de vente TTC = 20.878 euros

taux de TVA sur marge = 20.878 / 17.925 = 16,47%

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2016\_15 du 25/02/2016 le prix de vente des lots du lotissement Écobarri a été fixé à 22,00 € TTC.

**Après calcul ci-dessus, le taux de TVA sur marge applicable est de 16,47% et non de 20%.**

**Le Conseil Municipal décide d'appliquer le montant de TVA sur marge de 16,47 % aux différents Lot comme indiqué dans le tableau ci-après :**

<b>6 LOTS À VENDRE</b>	<b>Superficie m<sup>2</sup></b>	<b>Prix HT le m<sup>2</sup></b>	<b>TVA sur marge de 16,47 %</b>	<b>Prix 22 € TTC le m<sup>2</sup></b>
<b>LOT N° 1</b>	794	14 997,85 €	2 470,15 €	17 468,00 €
<b>LOT N° 2</b>	851	16 074,53 €	2 647,47 €	18 722,00 €
<b>LOT N° 3</b>	949	17 925,65 €	2 952,35 €	20 878,00 €
<b>LOT N° 4</b>	1008	19 040,10 €	3 135,90 €	22 176,00 €
<b>LOT N° 5</b>	973	18 378,98 €	3 027,02 €	21 406,00 €
<b>LOT N° 6</b>	892	16 848,97 €	2 775,03 €	19 624,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5467</b>	<b>103 266,08 €</b>	<b>17 007,92 €</b>	<b>120 274,00 €</b>

**- LOTISSEMENT ECOBARRI DU POUCHOU : VENTE DU LOT N° 3**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur KIEFER Nicolas, domicilié lieu-dit « Lengrau » 46500 GRAMAT, souhaite acquérir le lot n° 3, du lotissement Écobarri du Pouchou, sis au lieu-dit Pouchou – 46500 LAVERGNE.

Le lot n° 3 est composé de 2 parcelles, ces parcelles figurent au cadastre en section AK n° 435 et AK n° 438 et sa contenance totale est de 949 m<sup>2</sup>.

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2016\_15 du 25 février 2016 fixant le prix de vente à 22,00 € TTC le m<sup>2</sup>, ainsi que la délibération n° 2017\_30 du 12 avril 2017 fixant la TVA sur marge.

Monsieur le maire rappelle que le dépôt légal des documents concernant les ventes des 6 lots du lotissement ont été déposés auprès de Me DECAUX Florian - Me Claire DÉCUP-DECAUX – Notaires associés – 182 avenue Gaston Monnerville – 46400 SAINT CERÉ.

*Vu la délibération n° 2016\_15 du 25 février 2016 fixant le prix de vente à 22,00 € TTC le m<sup>2</sup>,*

*Vu délibération n° 2017\_30 du 12 avril 2017 fixant la TVA sur marge,*

*Vu le dépôt légal des documents du lotissement Écobarri du Pouchou auprès de Me DECAUX Florian - Me Claire DÉCUP-DECAUX – Notaires associés – 182 avenue Gaston Monnerville – 46400 SAINT CERÉ*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE VENDRE** à Monsieur KIEFER Nicolas, domicilié lieu-dit « Lengrau » 46500 GRAMAT, le lot n° 3 du lotissement Écobarri du Pouchou, parcelles référencées au cadastre en section AK n° 435 et et AK n° 438, d'une contenance totale de 949 m<sup>2</sup>, moyennant le prix 20 878,00 € TTC, avec une TVA sur marge de 16,47 % , pour un montant HT de 17 925,65 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**4) SERVICE ASSAINISSEMENT LAVERGNE :**

**- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF SCE ASSAINISSEMENT PUBLIC LAVERGNE 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service Public d'Assainissement de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2017, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>50 914,63 €</b>	<b>95 800,03 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>50 914,63 €</b>	<b>95 800,03 €</b>

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du Service Public d'Assainissement de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2017 à l'unanimité des membres présents.

**- TRAVAUX ASSAINISSEMENT VC N°1 SECTEUR LABYRINTHE**

**- OPERATION POMPE DE RELEVAGE MISE EN PLACE D'UN DETECTEUR D'ALERTE**

Monsieur le Maire propose de reporter les 2 points, ci-dessus, au prochain conseil, n'ayant pas reçu en temps et heures toutes les propositions les concernant.

**5) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU POTABLE LAVERGNE 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service Public d'Eau Potable de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2017, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>83 301,81 €</b>	<b>90 606,82 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>83 301,81 €</b>	<b>90 606,82 €</b>

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du Service Public d'Eau Potable de la Commune de Lavergne pour l'exercice 2017 à l'unanimité des membres présents.

**6) COURRIER SOUS-PREFECTURE POUR ANNULATION DELIBERATION N°2017 06 PORTANT PROLONGATION DSP CONTRAT D'AFFERMAGE SAUR**

**- RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2017 06 DU 23 JANVIER 2017**

Vu la délibération n° 2017\_06 du 23 janvier 2017 portant prolongation de la délégation de service public – contrat affermage SAUR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu les remarques des services de l'État dans le cadre du contrôle de légalité en date du 16 mars 2017 qui exposent les fragilités juridiques liées à une prolongation de délégation de service public, demande le retrait de la délibération mentionnée ci-dessus ;

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2017\_06 du 23 janvier 2017, comme souhaité par les services de l'État.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retirer la délibération n° 2017\_06 du 23 janvier 2017 portant prolongation de la délégation de service public – contrat affermage SAUR.**

**7) PROJET JEUNESSE SUR LE CANTON DE GRAMAT 2016 - POLITIQUE JEUNESSE GRAMAT 2017**

Après avoir exposé au Conseil Municipal, le dossier projet jeunesse, une vive discussion s'est engagée entre tous les membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal ont trouvé que ce dossier était incomplet dans sa composition et sa présentation, il manquait d'informations pour l'accepter en l'état.

Monsieur le Maire rappelle la délibération exceptionnelle prise par le Conseil Municipal le 24 mars 2016, pour l'année 2016 et seulement l'année 2016.

**Concernant la politique jeunesse du canton de Gramat de 2017 Il manque :**

- le bilan montrant les démarches que vous avez réalisées en 2016 pour contacter les enfants de Lavergne, puisque nous vous avons donné une liste de 34 enfants (nom + date de naissance + adresse).
- le bilan sur le retour des réponses concernant votre projet auprès de ces enfants.

**Pour continuer en 2017 votre projet jeunesse, il aurait été judicieux :**

- de redemander une liste d'enfants âgés de 11 ans à 18 ans pour 2017, susceptibles d'être concernés par ce projet,
- de présenter un bilan faisant apparaître le nombre d'enfant résidant sur la commune concernés par ce projet,

2016 étant une année d'expérimentation, il aurait été judicieux de présenter un bilan concret pour chaque commune.

**Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer sur ce projet**, au vu des documents présentés.

Le Conseil Municipal demande à recevoir des données plus concrètes concernant ce projet, pour pouvoir en délibérer plus sereinement.

**8) QUESTIONS DIVERSES**

**a. Élections Présidentielles - (tenue des urnes)**

Monsieur le Maire propose de préparer le tableau du roulement de la journée des élections présidentielles du 23 avril 2017 et du 7 mai 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h19

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Véronique CANITROT

Josiane FRAUX

Christophe LASVAUX

Marie-Claude GRIMAL

Chantal MASMAYOUX

Jean-Louis RIGOUSTE